

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-08

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX CONTRAT DE LOCATION D'UN STANDARD TELEPHONIQUE POUR LE SATESE

Le SATESE dispose depuis 2001 d'un réseau téléphonique en contrat de location service sur 5 ans pour un coût par trimestre de 311,57 €TTC.

Ce contrat étant arrivé à échéance fin octobre 2006, la société Nextiraone nous propose un avenant au contrat n° 4003 4926, résiliable annuellement, pour un loyer trimestriel de 195,85 €TTC (3917 €TTC sur 5 ans).

Le service informatique du Conseil Général a passé un marché concernant les standards téléphoniques de ses différents services. En attendant la restructuration et sa mise en place, il convient d'assurer la continuité du réseau téléphonique du SATESE.

L'autocommutateur et les postes téléphoniques étant loués à la société Nextiraone et n'étant pas la propriété du SATESE, la solution d'attente la plus économique consiste à conserver cette installation avec les conditions de l'avenant qui ont été revues à la baisse par rapport au contrat initial (-37 %) car ce matériel a 5 ans et est obsolète.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cet avenant.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-08

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS
ET AU SUIVI DES EAUX**

**CONTRAT DE LOCATION D'UN STANDARD
TELEPHONIQUE POUR LE SATESE**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au contrat n° 4003 4926, résiliable annuellement, pour un loyer trimestriel de 195,85 € TTC (3 917 € TTC sur 5 ans), concernant le standard téléphonique pour le SATESE ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,